



Évry, le 03 juin 2019

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# RECRUESCENCE DE MOUSTIQUES EN ESSONNE

---

Suite à la recrudescence de moustiques constatée ce week-end en Essonne, il convient de bien différencier deux types de traitements :

- la lutte anti-vectorielle (LAV) qui combat le moustique invasif *Aedes albopictus* (« moustique tigre »), vecteur des principales épidémies d'arboviroses, la dengue et le chikungunya, virus qui est régulièrement introduit en métropole par des voyageurs de retour de zones d'épidémie ou d'endémie. Cette lutte à caractère préventif, intégrée en milieu urbain est fondée sur une communication sociale, un suivi de la résistance aux insecticides et des programmes de recherche pour connaître les mécanismes de transmission des maladies et l'écologie des vecteurs.

- la lutte dite « de confort » (hors « moustique tigre ») : elle se concentre sur les pullulations de moustiques qui, de par leur nombre et leur agressivité. Ces piqûres sont gênantes pour la population et provoquant parfois des réactions allergiques.

Ainsi, l'élimination des moustiques communs s'apparente à une mesure de salubrité publique relevant du maire (article 121 du Règlement Sanitaire départemental) en lien avec les services du Conseil départemental.

#### Contacts presse :

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)  
**Célia HAVEL**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel [celia.havel@essonne.gouv.fr](mailto:celia.havel@essonne.gouv.fr)



@PREFET91



prefet.delessonne

Une cellule départementale de gestion animée par le préfet est mise en place sur le département. Le secrétariat de cette cellule de gestion est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France. Elle se réunit au moins une fois dans l'année et autant de fois que nécessaire en cas de crise sanitaire ou de difficultés pour la mise en application des dispositions du présent arrêté.

Toutes les informations liées aux moustiques et à la lutte contre sa prolifération sont disponibles ici : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

### **Recommandations :**

#### **Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, il faut :**

- Débroussailler, tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres,
- Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- Entretien votre jardin.

#### **Pour détruire les larves et éviter la prolifération, il faut :**

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- petits détritrus
- pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter
- encombrants
- outils de jardinage laissés à l'extérieur
- déchets verts

**Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine** ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

**Vérifier le bon écoulement des eaux** de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières ; regards ; caniveaux et drainages.

**Couvrir les réservoirs d'eau** avec un voile moustiquaire ou un simple tissu les bidons d'eau ; citernes ; bassins.

**Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).**